

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 24 février à 10 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Yves Desjardins, maire suppléant Mont-Laurier
(au terme de la résolution 20-02-097)
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
Mme Francine Létourneau, mairesse suppléante Nominique
(au terme de la résolution 2020.01.009)
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évêquo, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités administratives et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 10 h 30.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13639-02-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13640-02-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2020**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-

Labelle du 28 janvier 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13641-02-20

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16
JANVIER 2020**

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 16 janvier 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ
ADMINISTRATIF DU 5 FÉVRIER 2020**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 5 février 2020, à savoir :

- Appui pour la mise aux normes des campings dans les Zecs des Hautes-Laurentides
- Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine quant à la création d'un nouveau fonds visant à financer la réfection du réseau routier local en y apportant toutefois certaines modifications;
- Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine quant à la pérennité des fonds nécessaires en lien avec la légalisation du cannabis.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13642-02-20

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Compte-rendu du comité culturel du 12 septembre 2019
- Compte-rendu de la table technique en sécurité incendie du 9 juillet 2019
- Procès-verbal du conseil d'administration du CLD d'Antoine-Labelle du 12 décembre 2019
- Procès-verbal du comité d'investissement commun FLI-FLS du 11 décembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13643-02-20

**SIÈGE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE (UQAT)**

ATTENDU la fin du mandat de M. Michel Adrien, le 7 février dernier, au sein du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT);

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Yves Desjardins et résolu à l'unanimité recommander la nomination de M. Normand St-Amour, maire de la municipalité de Chute-Saint-Philippe afin de siéger au sein du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

ADOPTÉE

**BILAN DU FORUM DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU
6 FÉVRIER 2020**

La directrice générale faite un retour sur le Forum du patrimoine religieux qui s'est tenu le 6 février 2020 au Cœur-Immaculé-de-Marie. Les maires et mairesses sont informés du bilan des présences et des activités ainsi que de l'appréciation globale des participants pour l'événement.

M. Yves Desjardins quitte il est 11 h 35

RÉSOLUTION MRC-
CC 13644-02-20

**RETOUR SUR L'INTENTION DE LA MRC DANS LE CADRE
DU NOUVEAU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU
MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI) DU
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS (MCC)**

ATTENDU le nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) du ministère de la Culture et des Communications (MCC) annoncé en décembre 2019;

ATTENDU que l'objectif général de ce programme est d'accompagner le milieu municipal pour qu'il puisse contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

ATTENDU qu'au terme de la résolution MRC-CC-13595-01-20, la MRC d'Antoine-Labelle s'est dite intéressée à participer au PSMMPI et en a avisé le MCC;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle confirme au ministère de la Culture et des Communications (MCC) sa participation pour une période de 3 ans à tous les volets du nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), et ce, pour les montants annuels suivants : 100 000 \$ pour le volet 1a), 500 000 \$ pour le volet 1b), et ce par

année, de même que d'un montant annuel de 45 000 \$ pour le volet 2. (MRC-CC-13595-01-20)

Il est de plus résolu que la contribution financière qui doit être fournie par le partenaire municipal pour chacun des volets soit financée de la façon suivante :

- Pour le volet 1a) *Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée*, la MRC participera annuellement à hauteur maximale de 100 000 \$ et la contribution du milieu sera répartie comme suit : 50 %, à même les fonds provenant du surplus accumulé de la Cour municipale, l'autre 50 % devra provenir de la municipalité ou Ville où se situe la propriété privée retenue. Si le projet soutenu est situé dans une ville ou municipalité qui n'est pas partie à l'*Entente relative à la Cour municipale de la MRC*, la contribution de cette municipalité ou ville correspondra à 100 % de la contribution financière du milieu requise;
- Pour le volet 1b) *Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale*, la municipalité ou ville dépositaire du projet retenue assumera la totalité de la contribution financière requise ;
- Pour le volet 2 *Entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier*, la MRC procédera à l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier pour un poste d'une durée de 24 mois avec possibilité de prolongation ; la contribution financière de la MRC pour cette embauche proviendra du Fonds de développement des territoires (FDT).

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à conclure et signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, toute entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour donner effet à cette participation ainsi que tous documents nécessaires afin de mettre en place les actions mentionnées dans la présente résolution.

ADOPTÉE

M. Yves Desjardins revient, il est 11 h 40.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13645-02-20

AJOURNEMENT

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 60 minutes. Il est 12 h.

ADOPTÉE

RÉOUVERTURE

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 13 h.

ADOPTÉE

À l'ouverture de la séance, MM. Pierre Flamand et Stéphane Roy sont absents.

VISITEURS

MOISSON LAURENTIDES

Mme Annie Bélanger, directrice générale de Moisson Laurentides, est présente afin de remercier les maires et mairesses pour la contribution au montant de 3 562 \$ dans le cadre du projet de relocalisation « Bâtir pour mieux nourrir ». Une prise de photo a également lieu.

ÉTAT DE SITUATION DU DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE (IHV)

M. Jacques Supper, directeur général adjoint par intérim, est présent et il informe les maires et mairesses de l'avancement et des travaux dans le cadre du projet Internet haute vitesse (IHV). Il informe également de l'embauche du nouveau chargé de projet IHV qui est en poste depuis le 10 février 2020.

M. Pierre Flamand vient siéger, il est 13 h 15.

BILAN ET DISCUSSION QUANT À L'AIDE FINANCIÈRE OFFERTE AUX MRC QUANT À LA LÉGALISATION DU CANNABIS

ATTENDU l'aide financière de 85 394 \$ accordée à la MRC par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) aux municipalités pour ses besoins découlant de la légalisation du cannabis ;

ATTENDU la demande du comité Errance/itinérance Rivière-Rouge pour une contribution de 30 000 \$ par la MRC pour l'embauche d'un travailleur de rue via l'organisme Arc-en-Soi;

ATTENDU que ce projet est admissible à recevoir des sommes provenant de l'aide financière versée à la MRC pour les besoins des municipalités découlant de la légalisation du cannabis ;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 30 000 \$ au comité Errance/itinérance Rivière-Rouge pour embaucher un travailleur de rue via l'organisme Arc-en-Soi et ce, à même l'aide financière accordée à la MRC par le ministère

des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) aux municipalités pour ses besoins découlant de la légalisation du cannabis.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à conclure et signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, toute entente pour donner effet à cette contribution, dans le respect des conditions du programme d'aide financière et d'autoriser les services financiers à procéder aux versements requis le cas échéant.

ADOPTÉE

BILAN DU SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

M. Mathieu Meilleur, coordonnateur en régional en sécurité incendie et civile, est présent. Il présente un bilan du nombre d'appels quant au sauvetage d'urgence en milieu isolé pour l'année 2019, soit un total de 26 appels.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13648-02-20

MISE À JOUR DU SCÉNARIO BUDGÉTAIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE RADIOCOMMUNICATION RÉGIONAL

ATTENDU les résolutions MRC-CC-13303-05-09 et MRC-CC-13382-08-19 quant au financement du système de radiocommunication;

ATTENDU les finaux coûts du projet;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le tableau de la mise à jour du scénario budgétaire dans le cadre du projet de radiocommunication régional démontrant une charge aux municipalités et Villes d'un montant de 46 232 \$ pour l'implantation des répéteurs et d'autoriser les services financiers à procéder à la facturation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13649-02-20

APPEL DE PROJETS 2020 DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS)

ATTENDU un manque à gagner dans le cadre de l'enveloppe du PAGIEPS qui aurait un impact de 57 989 \$ pour la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU qu'un second et dernier appel de projets était prévu par la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides (CDCHL) pour un montant de 298 290 \$ sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle en 2020;

ATTENDU les démarches actuelles de la Table des préfets et des élus de la région des Laurentides afin de recouvrir les sommes manquantes;

ATTENDU les besoins des organismes du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'autoriser le Conseil des préfets et élus des Laurentides et la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides à lancer l'appel de projets 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du PAGIEPS, et ce, à partir du 16 mars 2020, afin d'attribuer un montant de 298 290 \$ en appel de projets dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13650-02-20

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

ATTENDU que le contrat d'assurances générales de la MRC d'Antoine-Labelle auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) vient à échéance le 31 mars 2020;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de renouveler pour une période de douze (12) mois le contrat d'assurances générales de la MRC d'Antoine-Labelle auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), soit jusqu'au 31 mars 2021, pour une prime annuelle totale de 65 259 \$.

ADOPTÉE

APPUI DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Ce point ne sera pas traité étant donné que la municipalité ayant demandé d'inscrire le point n'a pas déposé de demande.

SERVICE D'INGÉNIERIE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13651-02-20

RAPPORT D'AVANT-PROJET QUANT AU RÉTABLISSEMENT DU LIEN AU KM 198 SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

ATTENDU la transmission à la MRC d'Antoine-Labelle du rapport d'avant-projet préparé par la firme Équipe Laurence quant au rétablissement du lien au km 198 sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord, daté du 20 février 2020;

ATTENDU l'article 2.11 du document d'appel d'offres ING-04-

2019 stipulant que le montant total du contrat est payable au prestataire de service à l'adoption du rapport final d'avant-projet;

ATTENDU que l'entente quant à la contribution du Sentier Transcanadien expire le 31 mars 2020 et que le rapport final doit être soumis avant cette date;

ATTENDU que le projet, également financé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), se termine le 31 mars 2020 et que la reddition de comptes finale doit être transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) avant le 30 juin 2020;

Il est proposé par M. Yves Desjardins, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'avant-projet préparé par la firme Équipe Laurence quant au rétablissement du lien du km 198 sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord et d'autoriser les services financiers à procéder au paiement complet tel que prévu dans les documents d'appel d'offres.

Il est de plus résolu d'accepter pour transmission au Sentier Transcanadien le rapport d'avant-projet et d'autoriser la directrice du service d'ingénierie, ou à son défaut, la directrice générale à transmettre, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, la reddition de comptes à produire d'ici le 30 juin 2020 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13652-02-20

REGISTRES DE CHÈQUES JANVIER 2020

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, 54886 à 55031, totalisant 721 523,66 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2020;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 516312 à 516328 (élus), les numéros 516267 à 516311 (employés), et les numéros 516329 à 516376 (employés), totalisant 129 430,27 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2020;
- le registre des prélèvements, au montant de 22 \$, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1352 à 1355, totalisant 556,57 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2020;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 462 à 464, totalisant 334,31 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2020;

- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1031 à 1041, totalisant 51 137,29 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2020.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CC 13653-02-20

RESSOURCE AU SERVICE D'INGÉNIERIE

ATTENDU l'annonce de la démission de la directrice du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à procéder à l'affichage du poste de directeur/directrice du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13654-02-20

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE JANVIER 2020

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8330 à 8347, totalisant 28 073,87 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2020;

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, a présenté son rapport lors de la séance de travail

RÉSOLUTION MRC-
CC 13655-02-20

PLAN D'ACTION ANNUEL DU FLI ET DU FLS

ATTENDU que la MRC a délégué au Centre local de Développement de la MRC d'Antoine-Labelle (CLDAL) certains pouvoirs en matière de développement local et régional au terme de l'*Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional* signée le 9 décembre 2015, par laquelle il est notamment convenu que le CLDAL agira à titre de délégué du FLI et du FLS;

ATTENDU que la MRC a confié la gestion du Fonds local d'investissement (ci-après appelé « FLI ») au CLDAL au terme de l'*Entente de gestion quant à l'administration du Fonds local*

d'investissement signée le 22 septembre 2015;

ATTENDU qu'en raison de la *Convention de Partenariat FLI/FLS* signée entre la MRC, et les Fonds Locaux de Solidarité FTQ, S.E.C., la gestion du FLI et celle du FLS sont étroitement liées, les parties ont estimé préférable que la délégation de leur gestion par la MRC au CLDAL soit contenue dans une seule et même entente;

ATTENDU que l'article 4 de cette entente prévoit les responsabilités du CLD, tel que définir un plan d'action annuel (article 4.2.19);

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le plan d'action annuel 2020 du FLI et FLS, tel que présenté, produit par le CLDAL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13656-02-20

RAPPORTS ANNUELS DES FRAIS D'ANALYSE ET DES FRAIS DE SUIVI ET GESTION

ATTENDU que la MRC a délégué au Centre local de Développement de la MRC d'Antoine-Labelle (CLDAL) certains pouvoirs en matière de développement local et régional au terme de l'*Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional* signée le 9 décembre 2015, par laquelle il est notamment convenu que le CLDAL agira à titre de délégué du FLI et du FLS;

ATTENDU que la MRC a confié la gestion du Fonds local d'investissement (ci-après appelé « FLI ») au CLDAL au terme de l'*Entente de gestion quant à l'administration du Fonds local d'investissement* signée le 22 septembre 2015;

ATTENDU qu'en raison de la *Convention de Partenariat FLI/FLS* signée entre la MRC, et les Fonds Locaux de Solidarité FTQ, S.E.C., la gestion du FLI et celle du FLS sont étroitement liées, les parties ont estimé préférable que la délégation de leur gestion par la MRC au CLDAL soit contenue dans une seule et même entente;

ATTENDU que l'article 9 de cette entente prévoit les engagements du CLDAL, tels qu'un rapport portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente, comprenant les informations suivantes :

- a) Les créances irrécouvrables pour les prêts octroyés à même le FLI ou le FLS;
- b) Les activités du FLI et du FLS;
- c) La liste des prêts aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI et du FLS;
- d) Les frais d'analyse des demandes de prêts FLI et FLS;
- e) Les frais de suivi et de gestion des prêts FLI et FLS.

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les rapports annuels des frais d'analyse et des frais de suivi et gestion,

tel que présenté, produit par le CLDAL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13657-02-20

**RAPPORT DES PRÊTS AUX ENTREPRISES EFFECTUÉS
POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU que la MRC a délégué au Centre local de Développement de la MRC d'Antoine-Labelle (CLDAL) certains pouvoirs en matière de développement local et régional au terme de l'*Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional* signée le 9 décembre 2015, par laquelle il est notamment convenu que le CLDAL agira à titre de délégué du FLI et du FLS;

ATTENDU que la MRC a confié la gestion du Fonds local d'investissement (ci-après appelé « FLI ») au CLDAL au terme de l'*Entente de gestion quant à l'administration du Fonds local d'investissement* signée le 22 septembre 2015;

ATTENDU qu'en raison de la *Convention de Partenariat FLI/FLS* signée entre la MRCAL, et les Fonds Locaux de Solidarité FTQ, S.E.C., la gestion du FLI et celle du FLS sont étroitement liées, les parties ont estimé préférable que la délégation de leur gestion par la MRC au CLDAL soit contenue dans une seule et même entente;

ATTENDU que l'article 9 de cette entente prévoit les engagements du CLDAL, tels qu'un rapport portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente, comprenant les informations suivantes :

- a) Les créances irrécouvrables pour les prêts octroyés à même le FLI ou le FLS;
- b) Les activités du FLI et du FLS;
- c) La liste des prêts aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI et du FLS;
- d) Les frais d'analyse des demandes de prêts FLI et FLS;
- e) Les frais de suivi et de gestion des prêts FLI et FLS.

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport des prêts aux entreprises effectués pour l'année 2019, tel que présenté, produit par le CLDAL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13658-02-20

**RAPPORT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES FLI ET
FLS POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU que la MRC a délégué au Centre local de Développement de la MRC d'Antoine-Labelle (CLDAL) certains pouvoirs en matière de développement local et régional au terme de l'*Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional* signée le 9 décembre 2015, par laquelle il est notamment convenu que le CLDAL agira à titre de délégué du FLI et du FLS;

ATTENDU que la MRC a confié la gestion du Fonds local d'investissement (ci-après appelé « FLI ») au CLDAL au terme de l'*Entente de gestion quant à l'administration du Fonds local d'investissement* signée le 22 septembre 2015;

ATTENDU qu'en raison de la *Convention de Partenariat FLI/FLS* signée entre la MRC, et les Fonds Locaux de Solidarité FTQ, S.E.C., la gestion du FLI et celle du FLS sont étroitement liées, les parties ont estimé préférable que la délégation de leur gestion par la MRC au CLDAL soit contenue dans une seule et même entente;

ATTENDU que l'article 9 de cette entente prévoit les engagements du CLDAL, tels qu'un rapport portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente, comprenant les informations suivantes :

- a) Les créances irrécouvrables pour les prêts octroyés à même le FLI ou le FLS;
- b) Les activités du FLI et du FLS;
- c) La liste des prêts aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI et du FLS;
- d) Les frais d'analyse des demandes de prêts FLI et FLS;
- e) Les frais de suivi et de gestion des prêts FLI et FLS.

Il est proposé par M. Luc St-Denis, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport sur l'état de créances irrécouvrables FLI et FLS pour l'année 2019, tel que présenté, produit par le CLDAL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13659-02-20

REDDITION ANNUELLE - ANNÉE 2019 - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS)

ATTENDU que la MRCAL a délégué au Centre local de Développement de la MRC d'Antoine-Labelle (CLDAL) certains pouvoirs en matière de développement local et régional au terme de l'*Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional* signée le 9 décembre 2015, par laquelle il est notamment convenu que le CLDAL agira à titre de délégataire du FLI et du FLS;

ATTENDU que la MRC a confié la gestion du Fonds local d'investissement (ci-après appelé « FLI ») au CLDAL au terme de l'*Entente de gestion quant à l'administration du Fonds local d'investissement* signée le 22 septembre 2015;

ATTENDU qu'en raison de la *Convention de Partenariat FLI/FLS* signée entre la MRC, et les Fonds Locaux de Solidarité FTQ, S.E.C., la gestion du FLI et celle du FLS sont étroitement liées, les parties ont estimé préférable que la délégation de leur gestion par la MRC au CLDAL soit contenue dans une seule et même entente;

ATTENDU que l'article 9 de cette entente prévoit les engagements du CLDAL, tels qu'un rapport portant sur la période allant du

1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente, comprenant les informations suivantes :

- a) Les créances irrécouvrables pour les prêts octroyés à même le FLI ou le FLS;
- b) Les activités du FLI et du FLS;
- c) La liste des prêts aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI et du FLS;
- d) Les frais d'analyse des demandes de prêts FLI et FLS;
- e) Les frais de suivi et de gestion des prêts FLI et FLS.

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport des activités du FLI et du FLS pour l'année 2019, tel que présenté, produit par le CLDAL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13660-02-20

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION MRC-CC-13637-01-20 :
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-
LAURIER QUANT À L'ÉTUDE RELATIVE AUX ZONES
D'INNOVATION**

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution MRC-CC-13637-01-20 quant à la demande d'aide financière de la Ville de Mont-Laurier quant à l'étude relative aux zones d'innovation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13661-02-20

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE QUANT À L'ÉTUDE
RELATIVE AUX ZONES D'INNOVATION**

ATTENDU la correspondance de la Ville de Mont-Laurier du 10 janvier 2020;

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier désire être reconnue comme zone d'innovation;

ATTENDU la demande d'aide financière de la Maison de l'entrepreneur pour l'étude d'une zone d'innovation;

ATTENDU que la Maison de l'entrepreneur a été désignée pour procéder aux démarches nécessaires afin que la Ville de Mont-Laurier soit reconnue comme zone d'innovation;

ATTENDU que la Maison de l'entrepreneur désire mandater la firme Mallette pour la réalisation du plan d'affaires afin de déposer la candidature de la Ville de Mont-Laurier afin d'être reconnue comme zone d'innovation;

ATTENDU qu'une aide financière de 35 000 \$ est demandée à la MRC d'Antoine-Labelle pour participer au financement de l'offre de l'étude et à la confection du plan d'affaires, au montant de 170 000 \$;

ATTENDU que divers partenaires se sont également engagés financièrement pour l'attribution du mandat à la firme Mallette;

ATTENDU la recommandation favorable du comité administratif lors de la séance du 16 janvier 2020, au terme de la résolution MRC-CA-15240-01-20;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité de verser la somme de 35 000 \$ à la Maison de l'entrepreneur, via le Fonds de développement des territoires, afin de soutenir financièrement l'étude à être produite par la firme Mallette visant la réalisation du plan d'affaires du projet de zone d'innovation de la Ville de Mont-Laurier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13662-02-20

PROJET FDT-20170526-08

ATTENDU la résolution MRC-CC-13634-01-20 autorisant le promoteur du projet « Espace familial de jeux d'eau » à transférer les équipements acquis pour la réalisation du projet à une autre municipalité souhaitant réaliser le projet (projet FDT-20170526-08);

ATTENDU qu'un addenda à la convention d'aide financière en vertu du FDT pour la réalisation de ce projet a été conclu;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. André-Marcel Évêquoz et résolu à l'unanimité d'autoriser que les sommes totales attribuées au projet FDT-20170526-08 soient versées à la municipalité qui réalisera le projet, si celui-ci se réalise.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13663-02-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) 2020 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA PLANIFICATION MUNICIPALE (PIACC)

ATTENDU le Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) visant à accroître la résilience du milieu municipal face aux effets des changements climatiques et à aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler;

ATTENDU que le milieu municipal est directement impacté par les conséquences liées aux changements climatiques et que les MRC des Pays-d'en-Haut, des Laurentides, d'Argenteuil et d'Antoine-Labelle désirent acquérir les connaissances visant à se préparer adéquatement aux conséquences liées aux changements climatiques afin de favoriser leur résilience et préserver la qualité de vie de leurs citoyens;

ATTENDU le projet d'élaboration et de mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) pour les MRC des Pays-d'en-Haut, des Laurentides, d'Argenteuil et d'Antoine-Labelle et le dépôt du projet au MAMH;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle désire procéder à l'élaboration d'un PACC et déposer une demande de subvention auprès du MAMH dans le cadre du programme de Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) dans les projets inter MRC;

ATTENDU qu'au terme du FARR, un apport financier de 20 % du coût du projet doit parvenir du milieu;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle s'engage à investir 20 % du coût du projet, soit par une contribution financière provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) et/ou en ressources humaines au projet.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur du service de l'aménagement à déposer un projet dans le cadre de l'appel de projets inter MRC du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et d'autoriser le préfet et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13664-02-20

**TPI | AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE
D'UNE ENTENTE DE LIBÉRATION DES LIEUX**

ATTENDU que des contribuables pourraient occuper sans droit une terre du domaine de l'État sur laquelle ils possèdent une propriété;

ATTENDU que des procédures judiciaires en dépossession pourraient être entreprises par la MRC d'Antoine-Labelle contre ces derniers;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, toute entente hors cour pour la libération et remise en état des lieux occupés dans droit en territoires publics intramunicipaux (TPI).

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Projet Mission Recyclage Compostage Laurentides | État d'avancement – Janvier 2020
- Appel de projets – Jeunes en mouvement vers l'emploi
- Mémoire sur la réforme du mode de scrutin

- Revue de presse de la MRC et du CLD d'Antoine-Labelle | Janvier 2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 14 h.

Gilbert Pilote, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice
générale et secrétaire-trésorière**